



## Conseil Consulaire

### Procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2018

La 12<sup>ème</sup> réunion du Conseil consulaire auprès du Consulat général de France à Zurich, présidée par Monsieur Jean-Jacques VICTOR, Consul général, s'est tenue le mardi 6 novembre 2018 à 9 heures 30 au Lycée Français de Zurich.

Etaient présents les Conseillers consulaires suivants, membres de droit :

- M. Jean-Philippe Keil, Vice-Président du Conseil consulaire,
- Mme Pascale Bellot,
- Mme Madeleine Droux
- Mme Isabelle Schmidt-Duvoisin,

M. Philippe Karl était excusé.

Assistait au conseil consulaire, pour le compte du Consulat général, Mme Marion Lamy, Consule adjointe.

Le Consul général ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous et énumère les points à l'ordre du jour :

- 1/ Transfert de l'état civil à Nantes
- 2/ Elections européennes le 26 mai 2019 et Répertoire électoral unique
- 3/ Le projet Maison de France et la mission DIL du MEAE du 7 au 9 novembre
- 4/ Les résultats du STAFE (soutien au tissu associatif)
- 5/ Questions diverses

## 1/ le transfert de l'état civil à Nantes

Le transfert de l'état civil de Zurich à Nantes s'est fait dans le cadre de la modernisation des procédures, de la numérisation de l'administration et de la rationalisation des moyens.

Un rétro-planning a été mis en place pour le mener à bien avec :

- Une campagne de communication vis-à-vis de nos usagers via notre site internet et une actualisation de toutes nos rubriques état civil en ligne (naissance, décès, mariage, reconnaissance)
- Une budgétisation du coût du transfert et une demande de crédits exceptionnels pour financer le rapatriement des pièces annexes et des registres.
- Une préparation de la phase de transition entre la fin des transcriptions à Zurich et le début au Bureau rédaction 1 du SCEC à Nantes :
- la préparation et la réalisation des procédures de clôture de registre au 31 août 2018 et de réouverture au 1er septembre (relecture, transfert actes, impression mentions, PV, documents de clôture, reliure registres...)
- la préparation et la numérotation des boîtes cauchards et cartons à expédier contenant les PA, les registres, les livrets de famille et les carnets de santé
- la demande d'autorisation /état de versement à la Direction des Archives à Nantes

Le Consulat général conserve ses compétences pour

- accomplir les formalités préalables au mariage de Français dans sa circonscription (audition, publication des bans ...)
- l'enregistrement des PACS
- recevoir des demandes de changement de prénom, les déclarations conjointes de changement de nom, les consentements des majeurs au changement de leur nom de famille, les déclarations de reprise de vie commune, les actes d'opposition régulière à mariage
- le traitement des dossiers nationalité (décret, déclaration, perte)

Désormais les demandes de transcriptions sont transmises par courrier directement par l'usager à destination du Bureau rédaction 1 au SCEC à Nantes. Les demandeurs prévoient une enveloppe affranchie au tarif international français pour la réexpédition de leurs actes et leur livret de famille.

Les usagers avaient déjà l'habitude de faire leur demande par courrier au Consulat Général de France à Zurich. Pour l'instant, il n'y a pas de problème qui ait été signalé. En cas de difficulté ou d'urgence notre Consulat ainsi que le Bureau Rédaction 1 est disponible par courriel ou par téléphone.

Ce transfert s'est effectué en utilisant les services de

- la valise diplomatique pour les transferts de dossiers et des registres 2018
- un transporteur privé ayant déjà effectué des rapatriements d'archives pour notre consulat général à Genève pour le transfert de toutes les PA et les registres conservés au poste

Ce dispositif s'étendra à Genève en 2019 puis Luxembourg et l'Allemagne en 2020.

## **2/ Elections européennes le 26 mai 2019 et répertoire électoral unique**

**Dispositif** électoral 2019 : 8 bureaux de vote

- 4 au Lycée français de Zurich
- 1 à Bâle à l'école française
- 2 à Berne à l'Ambassade
- 1 à Lugano à l'agence consulaire

**Présidents et secrétaires** : L'identification des PR et des Secrétaires disponibles pour les 8 BV est presque finalisée

**Notes verbales** : les NV ont été envoyées au niveau fédéral, cantonal et municipal. Le DFAE a accusé réception de la demande et fait une réponse d'attente.

**Budget** : la programmation budgétaire est en cours de finalisation

**Répertoire Electoral Unique** et la fin de la double inscription avec les dates et les conséquences pour les élections locales et nationales :

- le répertoire électoral unique (REU) géré par l'INSEE sera mis en place pour fiabiliser et actualiser plus facilement les listes électorales
- les inscriptions sur la LEC pourront s'effectuer :
  - o en 2019, jusqu'à la fin du deuxième mois précédant un scrutin
  - o à compter du 1er janvier 2020, jusqu'au sixième vendredi précédant la date d'un scrutin

- fin de la double inscription sur la LEC et sur une liste électorale d'une commune en France : les Français établis à l'étranger devront choisir entre les deux

**CONSÉQUENCES :**

- o s'ils choisissent de rester inscrits sur la liste électorale consulaire, ils seront automatiquement radiés de la liste électorale communale sur laquelle ils sont également inscrits actuellement ; ils voteront alors uniquement à l'étranger pour les scrutins nationaux (présidentielle, référendum, européennes, législatives) et pour l'élection des conseillers consulaires des Français de l'étranger.
- o s'ils choisissent de ne plus être inscrits sur la liste électorale consulaire, ils resteront inscrits uniquement sur la liste électorale communale et ne pourront plus voter à l'étranger, mais uniquement en France pour les scrutins nationaux (présidentielle, référendum, européennes, législatives) ainsi que pour les scrutins locaux (municipales, départementales, régionales).

### **Commission de contrôle**

Une présentation a été faite à ce sujet lors de la session plénière de l'AFE le 5 octobre dernier. Celles-ci vont remplacer les commissions administratives à partir du 1er janvier

2019. Il y aura cependant une période transitoire entre le 1er janvier et le 31 mars 2019 où les CA continueront néanmoins d'exister. Elles se réuniront pour la dernière fois entre le 4 et le 9 janvier 2019 inclus pour examiner les mouvements intervenus sur la LEC 2019 « en préparation » entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018.

Les commissions de contrôle seront présidées par le Vice-président du Conseil Consulaire compétent pour la même circonscription consulaire. Le nom de M. Keil ainsi que copie du PV du conseil consulaire l'ayant élu ont été communiqués à Paris

Le vice-président transmettra les noms des membres de la commission, après avis de l'ensemble des conseillers consulaires, via le secrétariat général de l'AFE au bureau de l'AFE qui devra nommer ces membres au plus tard le 11 janvier 2019. Leur mandat durera jusqu'au renouvellement de l'AFE en 2020.

Le consulat n'intervient pas dans ce processus sinon à la demande des élus pour

- vérifier l'inscription sur la LEC des candidats
- Communiquer les noms des membres des actuelles commissions administratives que les élus voudraient reconduire

Les membres des actuelles commissions administratives qui souhaiteraient continuer à exercer au sein des commissions de contrôle seront invités à s'adresser au vice-président du conseil consulaire.

La commission est composée de son président, deux membres titulaires et deux suppléants. Elle prend ses décisions à la majorité de ses membres avec voix prépondérante du président. Cette composition sera publiée sur le site internet du consulat.

Elle se réunit au moins une fois par an entre le 24ème et le 21ème jour avant un scrutin (entre le 2 et le 5 mai 2019). Un avis de cette réunion sera publié sur le site internet du consulat. La date du 2 mai à 18h est proposée par M. Keil.

En l'absence de scrutin la réunion aura lieu au plus tard 6 semaines avant le 31 décembre (soit le 19/11/2019)

Le secrétariat est assuré par le poste consulaire : 2 agents

Le rôle des commissions de contrôle est

- d'examiner les mouvements intervenus sur la LEC à partir du 1er janvier 2019 (inscriptions, radiations).
- Statuer sur les recours administratifs
- Indiquer le périmètre géographique de chaque site de vote au chef de poste consulaire

### **3/ Le projet Maison de France et la mission DIL du MEAE du 7 au 9 novembre**

Le projet de Maison de France réunissant Atout France, la chambre de commerce et de l'industrie franco-suisse et Business France est à l'étude depuis 2016. Le projet pourrait se concrétiser en 2020, si les moyens budgétaires le permettent.

Une mission de la Direction des Immeubles et de la Logistique (DIL) du Quai d'Orsay se rendra à Zurich du 7 au 9 novembre. Elle sera composée de M. Philippe BOISSY, sous-directeur des affaires domaniales et administratives et Mme Marie-Odile MICHEL-AMIOT, Sous directrice des opérations immobilières.

Différentes visites des implantations actuelles et d'espaces de bureaux sont prévues à Zurich West et Oerlikon ainsi que celles des Consulats généraux d'Italie et d'Espagne.

Le Consul général fera connaître les conclusions de la mission dès qu'elles seront connues.

#### **4/ Les résultats du STAFE**

La commission consultative du STAFE s'est réunie à Paris le 28 septembre 2018 et a retenu dans le cadre de la programmation 2019 pour la circonscription du consulat général de France à Zurich les quatre projets suivants :

- Société française de bienfaisance : « aide financière en faveur des familles monoparentales » 20 000€ seront versés
- Fête de la musique de Zurich : « organisation de la fête de la musique en 2019 »- 4000€
- Franco-Luzern : « Festival ça se fête ! et évasions narratives » 3 000€
- Association du Lycée Français de Zurich : « accueil pédagogique des enfants à besoins éducatifs particuliers » 10 435 €

Ces projets avaient préalablement recueilli l'agrément du Conseil consulaire lors de sa réunion en formation STAFE du 7 juin 2018

Pour mémoire 4 autres dossiers avaient été présentés au conseil consulaire :

- 3 autres projets pour le LFZ « Robots et programmation », « Chant choral à l'école primaire » et « Aménagement de l'espace Guillaume Tell »
- 1 pour Berne Accueil « Edition du guide « Berne en bref »

Seuls les projets « robots et programmation » du LFZ et de «Berne accueil » avaient recueilli l'agrément des conseillers consulaires et avait également été présenté à Paris.

**Prochaine campagne** : des instructions spécifiques seront adressées aux postes pour la prochaine campagne du STAFE dès janvier 2019. Le calendrier du dispositif sera avancé au début de l'année, afin d'allonger le délai de constitution des dossiers pour les associations.

De plus, une foire aux questions consacrée au STAFE sera prochainement mise en ligne sur Diplonet, suite aux nombreuses interrogations des postes lors de la campagne 2018.

#### **5/ Questions diverses**

La date de la réunion consulaire et du conseil de sécurité à notre ambassade à Berne aura lieu le mercredi 13 février en présence de M. WARNERY et des Directeurs d'établissement.

**Le séminaire d'attractivité avec la région Auvergne-Rhône-Alpes** s'est déroulé les 10 et 11 octobre dernier. L'excellent programme construit par la Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse, Atout France et Business France a permis à la délégation conduite par M. Yannick NEUDER, Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et des relations européennes ainsi qu'aux professionnels de la région de se familiariser avec les atouts économiques du canton de Zurich. Une opération retour est d'ores et déjà envisagée à Lyon en janvier prochain.

**Action Publique 2022 :** Le Consul général informe le conseil consulaire des dispositions prévues par le gouvernement, sous le vocable Action publique 2022, et que le Premier ministre a largement détaillées, s'agissant de son application au réseau diplomatique et consulaire, lors de son intervention lors de la conférence des ambassadeurs de septembre dernier.

Ces mesures prévoient la réduction de 10% de la masse salariale du MEAE sur la période 2019-2022. Cette disposition s'applique également aux opérateurs sous tutelle que sont Atout France et Business France, à l'exception de l'AEFE.

Pour le consulat général de France à Zurich, cela se traduira par la suppression de 2 postes de titulaires C à l'état civil, en raison du transfert de ce service à Nantes (en 2018 et 2019). Le cuisinier de la résidence (poste de recrutement local), M. Brambach, prenant sa retraite à l'été 2019 ne sera pas remplacé.

La date du prochain Conseil Consulaire est fixée au 30 janvier 2019.

Le Consul général, président du conseil consulaire, a clos la séance à 10h30 en remerciant vivement tous les participants de leur disponibilité.